



Achat d'un bien dans un délais de 2 mois après divorce

Par **karukeragwada**, le **20/06/2014** à **08:38**

Bonjour,

J'ai suis divorcé depuis le mois d'avril 2014.

Mon ex épouse avec son nouveau compagnon ont acheté un bien immobilier quelques jours juste après mon divorce avec mon ex épouse.

Le juge nous a bien notifié qu'il fallait attendre 2 mois révolus avant de contacter toute opération financière (prêt financier, prêt immobilier etc ...) de façon à ne pas impliquer les ex époux.

Il s'avère que leur bien a bien été contacté durant ces deux mois. De ce fait puis-je faire valoir mes droits dans le seul but de protéger mes enfants qui sont héritiers de leur mère ?

Merci de votre conseil et vous prie d'agréer, mes respectueuses salutations.

karukeragwada